

COMPTE RENDU DE LA REUNION CCI DES 5 ET 6 NOVEMBRE 2010

Présents : Pour la FFME : Pierre YOU, Pierre-Henri PAILLASSON, Gildas AUBRY DE MARAUMONT, Philippe VERGE et Michel HERNANDEZ.

Pour la FFCAM : Nicolas RAYNAUD, Pierre FAIVRE, Marc DUCES, Olivier GOLA

Pour la FFS : Laurence TANGUILLE, Jean-Pierre HOLVOET, serge FULCRAND, Eric ALEXIS, Jean-Louis GIARDINO, Marc BOUREAU.

Invité : Jean-Louis CAUHOPE

ROLE, PREROGATIVES ET AUTONOMIE DE LA CCI

Les états généraux du canyonisme ont mis en évidence une autonomie limitée de la CCI et un manque flagrant de communication sur ses actions.

Peut-on revoir le fonctionnement actuel de la CCI sur ces deux points ?

Comment éviter les allers et retours entre la CCI et les conseils d'administration ou comités directeurs des 3 fédérations qui retardent la réalisation des actions, démobilisent parfois et sont source également d'incompréhension alors que les décisions de la CCI sont prises à l'unanimité des présents ?

Peut-on imaginer doter la CCI d'une personnalité morale, d'un statut juridique à l'instar des Comités départementaux ou régionaux des fédérations ?

Le débat a fait apparaître que la CCI est un outil au service des fédérations.

Ses missions et actions sont définies par les représentants de chacune des fédérations à la CCI mais après accord des Conseils d'administration ou Comités directeurs de chacune des 3 fédérations.

Le fonctionnement de la CCI à trois est récent, il faut laisser du temps pour l'expérimenter. Néanmoins, les présents se mettent d'accord pour réactualiser la « lettre de mission » de la CCI en prenant en compte les conclusions des états généraux du canyonisme.

Il est également proposé de définir un plan d'actions pluri-annuel (au moins 2 ans) et le budget correspondant.

La CCI permet de mettre en commun les moyens des fédérations pour gérer le canyonisme, mais ne constitue pas une co-gestion de la délégation.

Quant à une personnalité juridique de la CCI et des CCID évoquée au cours des échanges, elle se heurte au même cadre juridique lié à la délégation. La CCI est un regroupement de fédérations et les commissions départementales sont sur le même schéma.

Par ailleurs Pierre You attire l'attention sur les différences entre les assurances des licenciés de chaque fédération et demande d'en tenir compte entre autres dans les rassemblements interfédéraux.

Le schéma actuel de fonctionnement de la CCI est donc maintenu. La lettre de mission sera revue en tenant compte de la présence de la FFCAM et des conclusions des EGC.

Concernant la communication, il est décidé de :

- mettre en place un site indépendant en lien avec les 3 fédérations : www.canyonisme-cci.com,
- de corriger les bugs constatés sur le réseau d'alerte (renvoi systématique sur la page formation de la FFME, ..)
- De créer une lettre électronique mensuelle ou trimestrielle permettant de diffuser les informations des fédérations, des CCID et CCIR. Michel Hernandez se charge de collecter les informations pour cette lettre. Il sera demandé à Fred NARDIN de s'occuper de l'aspect technique de la diffusion de cette lettre

- De rencontrer chaque année lors du RIF par exemple, mais aussi à la demande, les CCID et CCIR afin d'échanger ensemble sur les problématiques, les actions en cours, les attentes
- De relancer les comités départementaux et régionaux afin qu'ils créent les CCID et CCIR qui doivent servir de cadre à la gestion de l'activité canyonisme dans les départements et régions. Ces CCID et CCIR seront des déclinaisons de la CCI nationales. La possibilité prévue dans la convention tripartite de constituer des groupes de travail élargis à des personnes appartenant soit à l'un ou l'autre des comités départementaux ou régionaux ou à toute autre structure dont la présence aura été jugée utile par la CCID ou CCIR apporte de la souplesse et permet de tenir compte des réalités locales.

SECRETARIAT GENERAL DE LA CCI

Le secrétaire de la CCI est élu pour un an renouvelable.

Ne serait-il pas préférable de faire coïncider la durée du mandat du secrétaire général avec la durée du projet de développement de la CCI dont il est proposé qu'il soit de deux ans ?

Accord pour prolonger le mandat actuel du secrétaire général jusqu'en février 2012.

COMPTE RENDU DES ETATS GENERAUX DU CANYONISME

Jean-Louis Cauhopé informe la CCI sur l'état d'avancement de ce dossier.

Il a reçu dernièrement l'analyse des questionnaires intégrant les deux phases. Les résultats obtenus n'en sont guère modifiés.

L'intégralité du compte rendu intégrant les résultats de l'enquête sera mise sur le site de la CCI.

Une synthèse de ce compte rendu reprenant les points forts de ces EGC sera rédigée et adressée à tous nos partenaires avec communication du lien vers le site de la CCI pour ceux qui souhaiteront consulter la version intégrale.

Participent à ce travail : Didier Rappin – Eléonore Mauléon – Pierre Faivre - Marc Boureau – JLGiardino – J-Louis Cauhopé et J-P Holvoet.

J-P HOLVOET transmettra le compte rendu des tables rondes et l'enquête à tous les membres de la CCI

ETAT D'AVANCEMENT DU RAPPORT D'ORIENTATION

Cible 1 Créer les outils du diagnostic

Objectif 2 : poursuivre l'observation de l'impact environnemental de la pratique, de l'accidentologie et des pratiquants

- **action 2-1 : développer un partenariat afin de réaliser une étude d'impact**

Faute de disponibilités de la commission environnement de la FFS, le dossier n'a pas avancé. Or, aujourd'hui nous sommes confrontés à un risque d'interdiction de pratique sur le Verdon en raison de la présence supposée de l'Apron, une espèce protégée. Pour que l'avocat qui a été saisi puisse déposer un mémoire, il faut lui fournir des éléments contrecarrant ceux des tenants de l'interdiction. Eric Alexis contactera la commission scientifique de la FFS qui a déjà élaboré un protocole d'étude d'impact pour la spéléologie, protocole qui fait référence. Le travail de la commission scientifique pourra également s'appuyer sur les experts scientifiques de la FFCAM.

La FFCAM s'associe à la démarche des deux autres fédérations en ce qui concerne la problématique du Verdon. Elle contribuera donc à part égale aux frais d'avocat.

Dans ces affaires, il y a nécessité d'être présent le plus en amont possible et de faire reconnaître notre expertise.

- **action 2-2 : développer un partenariat afin de réaliser une étude de l'accidentologie en canyionisme**

Stéphane Pompier chargé de ce dossier doit nous transmettre l'état d'avancement de ce dossier à partir du croisement et de l'analyse des fichiers des 3 fédérations

- **Action 2-4 : développer un partenariat pour réaliser une étude afin de mieux connaître les pratiquants du canyionisme**

Il n'est plus nécessaire de refaire une étude. Mais il faut définir des critères communs aux 3 fédérations pour évaluer le nombre de fédérés pratiquant le canyionisme. (Marc Boureau, Nicolas Raynaud, Gildas Aubry de Maraumont)

Cible 2 : Sécurité des pratiquants et prévention

Objectif 3 : Définir et mettre en œuvre les outils et campagnes de prévention nécessaires à l'amélioration de la sécurité des pratiquants.

Action 3-2 Actualiser la plaquette de prévention canyionisme

Recherche d'annonceurs. Un budget de 6000 € est nécessaire pour diffuser cette plaquette (Stéphane Pompier et Norbert Apicella)

Action 3-3 : Outil d'aide à la décision

Cet outil a été testé lors du RIF et durant des formations.

Il convient de faire une synthèse complète des remarques et refondre le document en conséquence. C'est la démarche qui est essentielle plus que les questions elles-mêmes. Prenons le temps d'avoir un outil qui puisse être reconnu et présentons-le dans nos formations.

- **Action 3-4 Pratique hivernale**

Bien que cette pratique touche près d'un quart des pratiquants, la FFME ne souhaite pas mener une expertise en ce domaine. La FFME interdit la pratique du canyionisme en présence de neige et/ou glace dans ses clubs. Néanmoins un travail est à mener pour ceux qui pratiquent le canyionisme en hiver sans neige et glace car les conditions de cette pratique s'avèrent différentes de celles rencontrées en été avec des risques d'hypothermie accrus. Le stage d'expertise prévu du 9 au 13 février 2011 en vallée d'Ossau réunira seulement des membres de la FFS et de la FFCAM. Ce n'est plus une action portée par la CCI.

Cible 3 : Formation

Objectif 4 : Répondre à la demande de formation des pratiquants en favorisant l'harmonisation de nos cursus.

Action 4.2 Engager une réflexion sur l'harmonisation de nos référentiels de formation, sur la création d'outils administratifs et pédagogiques communs.

La FFCAM demande que lui soit transmis les CR des travaux d'harmonisation déjà réalisés entre la FFS et la FFME afin de l'aider dans son travail interne lié aux prérogatives définies par la FFCAM pour ses initiateurs.

Du 9 au 11 mai 2011 un stage commun d'harmonisation est prévu. Il semble préférable de le réaliser en France. La FFCAM propose que ce soit dans un de ses centres où elle mettra gracieusement à disposition l'hébergement (Olivier Gola, Marc Ducès, Pierre Faivre, Philippe Vergé, Michel Hernandez, Serge Fulcrand)

L'harmonisation du stage moniteur n'interviendra qu'ensuite.

Action 7.2 Participer aux travaux menés par le MJSVA de création d'une qualification professionnelle spécifique canyionisme.

L'arrêté portant création du Diplôme d'Etat canyionisme est paru.

Reste à réaliser le livret référentiel et le livret de formation et à mettre en place les premières formations.

Notre présence est indispensable.

Cible 4 : Promouvoir un développement durable du canyoning

Objectif 8 : Engager les Comités départementaux dans la définition d'une stratégie départementale de développement de la pratique."

Action 8.1 Accompagner et mettre en place des Commissions Canyoning Inter-fédérales Départementales (CCID) et Régionales (CCIR).

Une mise à jour des documents « convention type pour les CCID et CCIR, « guide pratique pour les CCID et CCIR » et « rapport d'orientation déclinable au niveau CCID et CCIR » sera réalisée rapidement.

"Objectif 9 : Accompagner les fédérés et les départements qui s'engagent dans un plan de développement et d'aménagement dans le cadre des CCID."

Action 9.4 Mieux travailler avec les organisations professionnelles.

La réunion avec les structures professionnelles qui avait été reportée en raison de mouvements sociaux est fixée au siège de la FFME, le 5 janvier 2011. Nous y aborderons toutes les questions liées à la problématique de l'accès aux sites et notamment les risques d'interdiction de pratique liés à la protection de la faune et de la flore

Objectif 10 : Permettre aux pratiquants de se regrouper pour échanger et partager leurs expériences.

Action 10.3 Participer activement à l'organisation des Rassemblements Inter-

Fédéraux. JLG propose que le prochain RIF se tienne dans les Hautes Alpes à L'Argentière - La-Bessée. Lieu intéressant avec des gros canyons à proximité. JLG formalisera la proposition dans le mois qui vient. Possibilité d'utiliser un stade d'eau vive. Canyons de repli si mauvais temps. Cet événement pourrait aider à créer la CCID.

Pierre Faivre signale la tenue d'un gros événement (championnats de kayak en mai/juin).

Avec rassemblement des CCID dans un temps bien identifié.

Appui possible sur la structure d'accueil de la FFCAM.

Date : deuxième week-end de septembre les 9-10-11 septembre 2011.

Marc Boureau propose qu'une réflexion soit menée pour envisager un RIF dans les Dom en 2012. Sachant que la logique des RIF est de permettre aux pratiquants de se retrouver et de pratiquer à faible coût, il convient de préparer plusieurs années à l'avance un tel événement afin que les fédérations participent au financement des billets d'avion.

Cet événement doit avoir lieu sur des vacances scolaires. Marc Boureau, Serge Fulcrand, Gildas Aubry de Maraumont et Pierre Faivre étudient les possibilités et la faisabilité d'un tel projet. Un point d'étape sera fait lors de la prochaine réunion CCI

Action 10.4 Participer activement à l'organisation des Rassemblements Internationaux de canyoning

Qui va représenter la CCI lors du RIC au Népal ?

Cette question en amène inévitablement une autre, la CCI peut-elle avoir une représentation internationale ?

Ces questions renvoient inévitablement à la lettre de mission confiée à la CCI.

Sans nier le rôle dévolu à la fédération délégataire, ne peut-on envisager que la CCI exerce une mission de représentativité du canyoning à la française ?

Les présidents des 3 fédérations sont invités à se concerter sur cet aspect qui fera partie des propositions inscrites dans la lettre de mission de la CCI.

Pour tous les autres points non évoqués, voir le rapport d'orientation actualisé au 6.11.2010 joint à ce compte rendu

SIGNALETIQUE

La CCID 31 souhaite installer des panneaux signalétiques à l'entrée des canyons
Plusieurs départements (06 et 74 notamment) ont déjà travaillé sur une signalétique du canyonisme.

Il convient de les contacter afin de rechercher une certaine uniformité dans les informations à fournir.

RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE PILOTAGE DU CANYONISME DE HAUTE – SAVOIE.

Cette rencontre a permis une information réciproque sur les actions et le fonctionnement du CDPC 74 d'une part et de la CCI d'autre part.

Eric Maier était accompagné de Jessica Faure, agent de développement travaillant pour un tiers de son temps pour le CDPC.

Le CDPC est une association regroupant Les comités départementaux de la FFME- FFS – FFCAM et le GPCHS et qui ne s'occupe que de la gestion des sites et de l'activité sur le département de Haute Savoie.

Si cette structure s'avère parfaitement adaptée aux spécificités locales liées au fait que les professionnels sont regroupés au sein d'un GPCHS (Groupement des Professionnels du Canyonisme de Haute-Savoie), ce modèle ne peut être étendu à tous les départements.

Il est rappelé que la CCI a invité tous les comités départementaux FFME/FFS/FFCAM à créer des CCID sur le modèle de la CCI nationale. Une relance sera faite ainsi qu'une mise à jour des textes. Les CCID ont vocation à intervenir sur tous les champs de la pratique du canyonisme qu'il s'agisse d'accès aux sites, de formation, de sécurité, de développement ou de gestion des sites.

La création d'une CCID en Haute Savoie ne remet pas en cause le CDPC dont l'action est essentiellement axée sur la gestion des sites.

Au cours des échanges un certain nombre de points ont été évoqués pour lesquels compte tenu de leur complexité, il n'y a des réponses à construire ensemble. C'est le cas de la responsabilité des organisateurs de manifestation, responsabilité civile mais également responsabilité individuelle notamment lorsqu'on fait appel bénévolement à certains corps de métier ou de l'octroi de subventions notamment lorsque l'organisme n'est pas agréé.

La CCI ne peut que se réjouir des résultats obtenus par le CDPC 74 et par la dynamique qu'il génère.

Le secrétaire général de la CCI adressera un courrier aux présidents des Comités départementaux FFME/FFS et FFCAM afin de les inviter à créer une CCID et à poursuivre activement leur engagement au sein du CDPC 74.

**Date de la prochaine CCI 4 et 5 février 2011 à PARIS
dans les locaux de la FFME**